

Déclaration des élu.e.s FSU au CTA du mercredi 6 mai 2020



Madame, la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Nous vivons une époque sans précédent, une époque éminemment difficile pour tout le monde. Les risques de maladie pèsent sur tout le monde. Les problèmes de chômage et de manque de revenus pèsent sur une partie de la société française. Dans ce contexte sanitaire, le conseil scientifique avait préconisé le retour à l'école en septembre. Mais le président a pris la décision d'un retour à l'école le 11 mai et ensuite un certain nombre d'annonces multiples, parfois contradictoires, engendrant une certaine cacophonie, n'ont fait qu'alimenter les questions voire les inquiétudes de nos collègues : interdire les rassemblements de plus de 10 personnes mais classes à 15, départements en « rouge » mais écoles ouvertes et collèges fermés... Les personnels ont besoin de consignes claires, précises, de matériels et aussi de temps pour préparer correctement les choses (cantines, récréations...) voire pour décider de laisser fermé car le protocole est inapplicable en l'état.

Au vu du contexte actuel, l'implication des personnels infirmiers plus particulièrement dans le second degré a montré toute son importance et son efficacité. Face au déconfinement annoncé, les infirmier.e.s de l'Éducation Nationale auront plus que jamais un rôle important dans le retour des élèves au sein des établissements scolaires ; cependant encore trop d'établissements scolaires ne bénéficient pas d'une ouverture quotidienne de l'infirmerie ! Pourquoi cette inégalité persiste-t-elle toujours ?

Aujourd'hui, il faut mettre en place le protocole sanitaire national, auquel les infirmier.e.s de l'Éducation Nationale participeront au titre de conseiller.e.s techniques des chefs d'établissements et des directeurs d'écoles. On sait que cette situation va engendrer des besoins importants de prise en charge, de soins, de dépistages, d'accompagnements, d'orientation et d'éducation à la santé auxquels les infirmier.e.s de l'Éducation Nationale répondront de par leurs missions spécifiques : repérer le décrochage et réduire les inégalités ne peut se faire sans les infirmier.e.s de l'Éducation Nationale missionné.e.s pour la promotion de la santé au service de la réussite scolaire. La présence, l'accompagnement des psychologues de l'Éducation nationale devra également être importante en prévention et en accompagnement des grandes difficultés que ce confinement et la situation économique ont entraînés pour certains enfants et leurs familles. A quand de nouvelles créations de postes et une offre de formation adaptée pour renforcer leurs rôles ?

Concernant la carte scolaire du 1^{er} degré, le choix de ne pas fermer les écoles en milieu rural est un point positif. Cependant, le nombre de postes attribués n'a pas permis de garder le dispositif dont tous les pédagogues louaient l'efficacité, à savoir les « plus de maîtres que de classes ». C'est dans ce vivier-là et dans celui des remplaçants que les saignées ont été opérées. Pourtant, c'est précisément la vigilance qui devrait être de mise à la rentrée de septembre : cette vigilance à l'égard de certains élèves sera essentielle au vu de la rupture avec l'école que certains auront vécue, c'est précisément à cette rentrée qu'il faudra mettre en œuvre tout le savoir-faire et toutes les entrées possibles pour pallier les déficits non seulement en termes d'acquisitions scolaires pour combler les lacunes et les programmes amputés mais aussi pour remédier aux préjudices subis, psychologiques notamment. Il nous faudra des enseignant.e.s spécialisé.e.s et des psychologues de l'Éducation Nationale pour faire face aux dommages collatéraux de ce covid19.

On retrouve des problématiques similaires dans la voie professionnelle : lors du confinement, un certain nombre d'élèves ont été perdus. Peu scolaires, et souvent socialement fragilisés, nos élèves, faute de matériel, de connexion, mais surtout de la présence de l'école et de ses professeurs ont engrangé du retard dans les acquisitions, mais aussi risquent d'avoir perdu un certain nombre de rituels d'apprentissage. Aussi, nous demandons à ce que les dispositifs « chef d'œuvre » et « co-intervention »

soient supprimés à la rentrée de septembre pour remettre en selle l'ensemble des élèves.

Dans la voie professionnelle, la protection de nos élèves contre le covid19 va être compliquée. Etant dans un établissement pour une formation professionnelle particulière, ils viennent souvent de loin et doivent emprunter, de fait, un, voire plusieurs transports en commun.

De plus, les enseignements professionnels ne pourront pas tous s'adapter aux consignes d'hygiène préconisées dans le protocole sanitaire : le matériel électronique par exemple est difficilement désinfectable, ou encore les distances de travail dans les ateliers pas toujours modifiables.

Enfin, nous vous faisons part de notre avis quant à la reprise des cours le 14 mai dans le premier degré, nous ne voyons pas de logique à accueillir des groupes de 15 élèves dans les écoles, alors que dans le même temps les rassemblements publics sont limités à 10 personnes. Le respect des gestes barrière relèvera de l'exploit, notamment avec les élèves de maternelles.

Les DASEN de plusieurs départements de l'académie ont déclaré : nous faisons confiance en « l'inventivité des enseignant.e.s », lors des derniers CDEN. Certes, les enseignant.e.s sont inventifs quand il s'agit de pédagogie mais en l'occurrence, une pression importante pèse sur leurs épaules et particulièrement sur celles des directrices et les directeurs qui ont besoin de critères clairs - notamment qui concernent les élèves qu'il conviendra d'accueillir et ceux qui pourront être refusés, en dépit de l'insistance de certains parents désireux de s'en libérer pour reprendre leur travail.

La FSU demande que la fermeture d'une école soit prononcée par le ou la DASEN dès qu'il/elle est alerté.e d'une impossibilité de respecter les conditions sanitaires requises. La question des responsabilités des directrices, et directeurs d'école, déjà surchargés.es de travail, des chef.fes d'établissement et des enseignant.es reste vive et ne saurait être engagée en cas d'insuffisance des municipalités notamment.

Des questions très pragmatiques entrent en ligne de compte : la surface disponible dans les classes, le nombre de lavabos, l'organisation de la restauration, les sens de circulation, la sieste, la possibilité d'une salle supplémentaire et d'une tenue protectrice s'il s'agit d'isoler un enfant fiévreux, la désinfection du matériel à disposition. Tous ces paramètres sont sources de questionnement voire de très fortes inquiétudes et mettent les collègues dans des positions très inconfortables. Les personnels, notamment quand ils ont des enfants, vont vivre des situations très complexes. Le ministre a par ailleurs rappelé que la liberté laissée aux familles de continuer "la classe à la maison" ou de renvoyer les enfants à l'école ne doit pas se traduire par un doublement de la charge de travail des enseignants.

A la FSU, nous entendons le fondement de la sans doute nécessaire reprise économique mais pas dans n'importe quelles conditions. Mais si pour le ministre l'argument social est vraiment déterminant alors, ce sont plutôt les élèves d'autres niveaux de classe qui auraient dû reprendre le chemin des établissements, dans l'enseignement professionnel par exemple, car les élèves « perdus » sont bien plus nombreux que ceux annoncés par le ministre ! Et parlons de la rentrée 2020, le second degré est sacrifié en raison du trop grand nombre de postes supprimés, comment pourra-t-on faire en septembre car de toute évidence l'après « coronavirus » ne sera plus comme l'avant. Par ailleurs le ministère avait fait une réserve de 350 postes sur le second degré, quand ces postes seront enfin distribués ?! En outre à tous les niveaux les programmes devront être réaménagés, la profession devra être consultée.

Nous continuons de demander que le covid19 soit reconnu comme une maladie professionnelle, ce qui n'a toujours pas été acquis lors des derniers échanges avec M. Dussopt. Les consignes les plus claires possibles doivent être données aux personnels ayant une pathologie identifiée ou un proche vulnérable. Les élèves et les personnels doivent être protégés et la reprise de l'économie doit s'accompagner de mesures durables permettant d'aller vers une société plus juste et solidaire